

Année 2025-2026
CY Cergy Paris Université
Institut Sciences et Techniques
Modalités de Contrôle des Connaissances
Domaine Sciences Technologies Santé
Mentions de Licences Professionnelles

Mention : Chimie Formulation

(FI) **Linda Chikh** Parcours Formulation Industrielle

Mention : Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement

(SSE) **Sophie Cantin** Parcours Santé, Sécurité, Environnement

Mention : Métiers des Réseaux Informatiques et Télécommunications

(RC) **Hamid Ladaycia** Parcours Réseaux et cybersécurité

Mention : Protection et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel

(PMVPB L1) **Beatriz Menéndez** Parcours Préservation et Mise en Valeur du Patrimoine Bâti (L1) FI

(PMVPB L2) **Beatriz Menéndez** Parcours Préservation et Mise en Valeur du Patrimoine Bâti (L2) FA

(PMVPB L3) **Beatriz Menéndez** Parcours Préservation et Mise en Valeur du Patrimoine Bâti (LP) FA

Mention : Métiers du Bâtiment et des Travaux Publics : Bâtiments et Construction

(BECMN-Bât) **Youcef Fritih** Parcours Bureau d'Études et Conception de Maquettes Numériques pour le Bâtiment

(BECMN-TP) **Youcef Fritih** Parcours Bureau d'Études et Conception de Maquettes Numériques pour les Travaux Publics

Mention : Productions végétales

(RV-RM-PPAM) **Olivier Gallet** parcours Ressources végétales, productions maraichères et plantes à parfum aromatiques et médicinales

Cadre règlementaire : Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000397481&dateTexte=>

<http://www.amue.fr/formation-vie-de-letudiant/metier/articles/article/arrete-relatif-a-la-licence-professionnelle/>

		Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances				
						Pondérations	1ère session		2ème session	
Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	CM	TD	TP	Autre	ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul
UE0 Remise à niveau		7				1				
EC1 Polymères	G. Nguyen	12	9			2		ET	E	1
EC2 Genie des procédés	L. Peillon	12	9			2		ET	E	1
EC3 Maths	A. El Haitami	12	9			2		ET	E	1
EC4 Bureautique	PH. Aubert		9			1		ET	E	1
UE1 Connaissance de l'entreprise		3				1				
EC1 Cahier des charges, législations		27				3		ET	E	1
UE2 Communication		7				1				
EC1 Anglais		20	19			3		ET	E	3
EC2 Recherche d'informations	F. Goubard		9			2		ET	E/O	1
EC3 Restitution expérience en entreprise	G. Dosseh		10,5			1		ET	O	1
EC4 Expression écrite et orale			4,5			1		ET	E	1
UE3 Choix des produits utilisés en entreprise		7				3				
EC1 Choix de la matrice/additifs	L. Chikh - F. Magnin	40,5				4		ET	E	3
EC2 Travaux Pratiques			28			3		ET	E	1
UE4 Genie de la formulation		3				2				
EC1 Transfert thermique/ mélange	L. Peillon	18				2		ET	E	3
EC2 Travaux Pratiques			16			1		ET	E	1
UE5 Comptabilisation des matériaux utilisé		7				2				
EC1 Physico-Chimie/Rhélologie	E. Lecolier	20	10			4		ET	E	3
EC2 Tavaux Pratiques			35			3		ET	E	1
UE6 Optimisation		3				1				
EC1 Plans d'expériences	M. Arnold - P. Fichet	19,5				3		ET	E	2
UE7 Applications Industrielles		3				1				
EC1 Cycle de Conférences		45				3		ET	E	1
Professionnalisation		20				10	6			
UE8 Projet tuteuré				140		10		CC	E/O	3
UE9 Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise						10		CC	E/O	3

Pas de Deuxième session

Heures étudiant L3 FI : 394

226 89 79

60

(1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal

Total heures et projet L3 FI : 534

(2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Session Unique

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en session unique : Règles 2 et 4

ABSENCES JUSTIFIEES AUX EXAMENS

Si la justification de l'absence est acceptable pour le responsable de la formation, un rattrapage sera organisé pour l'étudiant absent et dans ce cas il aura une note

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée

Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés

Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS

Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **7 mois**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant peut choisir de présenter un rapport écrit et une soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" : **3**

Les 10 ECTS de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" est la moyenne pondérée des notes suivantes :

2,5 ECTS pour l'oral + 2,5 ECTS pour le rapport écrit + 5 ECTS pour l'entreprise

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 60

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles (UEE8 +UE9) doit être supérieure ou égale à 10/20

Le jury autorise le redoublement de la Licence Professionnelle : maximum 1 fois

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Acronyme SSE		Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances									
Année L3 : formation annualisée						Pondérations		1ère session			2ème session				
Intitulés des cours		Responsable de l'enseignement		CM	TD	TP	Autre	ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul
UE1 Droit de la santé, sécurité, environnement au travail						5		1							
EC1 Cadre réglementaire en SSE	V. Thiry	8	3			1,5		ET	E	1			ET	E	1
EC2 Droit de la santé et sécurité du travail	V. Thiry	7	7			2		ET	E	2			ET	E	2
EC3 Droit de l'environnement	F. Fages	10				1,5		ET	E	1			ET	E	1
UE2 Communication						5		1							
EC1 Anglais	S. Falempin	10	10	15		3		CC	E / O	3			ET	E	3
EC2 Expression écrite et orale	F. Galmier	7	6			1		ET	E	1			ET	E	1
EC3 Restitution expérience en entreprise	S. Cantin	12				1		CC	O	1			ET	O	1
UE3 Management des risques professionnels et environnementaux						13		4							
EC1 Introduction à la prévention des risques	V. Thiry	10				1		ET	E	1			ET	E	1
EC2 Analyse et prévention des risques professionnels	A. Peuch	38	21			5,5		ET	E	5.5			ET	E	5.5
EC3 Analyse et prévention des risques environnementaux	F. Fages	38	7			3,5		ET	E	3,5			ET	E	3,5
EC4 Gestion des situations d'urgence	F. Fages/F. Galmier	25				1,5		ET	E	1,5			ET	E	1,5
EC5 Management et conduite de projet	A. Peuch	13	7			1,5		ET	E	1,5			ET	E	1,5
UE4 Application à la méthodologie d'analyse et de maîtrise du risque						5		1							
EC1 Techniques physico-chimiques et biologiques d'analyse	ETSL	6		14		1,5		CCTP	E	1			report	report	1
EC2 Rayonnements et nuisances sonores	S. Cantin/ G. Remy	18		7,5		2		ET	E	1			ET	E	1
EC3 Pollution de l'air et de l'eau	P. Banet	10,5	14	14		1,5		CCTP	E	1			report	report	1
UE5 Environnement de travail						9		3							
EC1 Hygiène	ETSL	14	7			2		ET	E	2			ET	E	2
EC2 HACCP	AFORP	9	5			1,5		ET	E	1,5			ET	E	1,5
EC3 Les fondements de la qualité	A. Peuch	14	7			2,5		ET	E	2,5			ET	E	2,5
EC4 Pratique de l'audit interne	A. Peuch	7	7			1,5		ET	E	1,5			ET	E	1,5
EC5 Management de la performance énergétique	A. Peuch	14				1,5		ET	E	1,5			ET	E	1,5
L'étudiant choisi une spécialisation parmi les trois proposées (28 heures)															
UE6 Spécialisation : Risques inhérents (28 heures) (Une EC au choix)						3		1							
EC1 Risques chimiques	X. Sallenave	8	8	12		3		CC	E	1			report	report	1
EC2 Risques biologiques	ETSL	8	8	12		3		CC	E	1			report	report	1
EC3 Risques liés aux métiers de la métallurgie	AFORP	8	8	12		3		CC	E	1			report	report	1
Professionnalisation						20 10									
UE7 Projet tuteuré					150	10			E/O	3			report	report	3
UE8 Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise		35 semaines				10			E/O	3			report	report	3

Heures étudiant L3 SSE : 450

278,5 109 62,5 150 60

(1) CC : contrôle continu - CCTP : contrôle continu TP : P : partiel - ET : examen terminal

Total heures et projet L3 SSE : 600

(2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions : 2
Pas de note seuil d'UE pour se présenter à la deuxième session
L'étudiant est libre de se présenter à la 2ème session
La meilleure des 2 notes (1ère et 2ème session) est utilisée pour le calcul de la 2e session

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année
Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année
Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en première session : Règles 2 et 4
Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en deuxième session : Règles 2 et 4

En première session, une absence justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI) en TP est remplacée par une note de 0/20 en CCTP
En deuxième session, l'inscription aux examens est obligatoire

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée
Les seuils appliqués en session 1 sont appliqués en session 2
Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés
Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées
La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS
Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **35 semaines**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant **ne peut pas** choisir de présenter un rapport écrit et une soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" : **3**

Le jury décide du barème appliqué sur les notes suivantes : le mémoire, la soutenance orale, la note d'entreprise

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 30 par semestres ou 60 pour l'année : **Choix à faire dans l'UE 6**

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20

Description des conditions d'application

UE7 : Note de Projet Tutoré : (note écrit*1 +note oral *1 + note Maître d'apprentissage *1)/3

UE8 : Note de Période en alternance : (note écrit*1 +note oral *1 + note Maître d'apprentissage *1)/3

La somme UE7 + UE8 doit être $\geq 10/20$

Le jury **n'autorise pas** le redoublement de la Licence Professionnelle

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Acronyme RS				Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances							
								Pondérations		1ère session			2ème session		
Année L3 : formation annualisée				Responsable de l'enseignement	CM	TD	TP	Autre	ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul		
Intitulés des cours															
Formation académique														42	
UE1	Architecture des réseaux				30				3		CC	E	coeff. 3	Pas de deuxième session	
UE2	Commutation et routage				40				4		CC	E	coeff. 4		
UE3	Interconnexion des réseaux				35				3		CC	E	coeff. 3		
UE4	Administration des systèmes				40				4		CC	E	coeff. 4		
UE4	Bases de données														
EC1	Bases de Données - SQL				15				2		CC	E	coeff. 2		
EC2	Bases de Données - Web				15				2		CC	E	coeff. 2		
UE5	Accès et sécurité				25				3		CC	E	coeff. 3		
UE6	Virtualisation				20				2		CC	E	coeff. 2		
UE7	Chiffrement et authentification				30				3		CC	E	coeff. 3		
UE8	Sécurité matérielle et logicielle				35				4		CC	E	coeff. 4		
UE9	Audit de sécurité				15				2		CC	E	coeff. 2		
UE10	SNMP				10				1		CC	E	coeff. 1		
UE11	VOIP				12				1		CC	E	coeff. 1		
UE12	Anglais				30				3		CC	E	coeff. 3		
UE13	Communication														
EC1	Communication				15				1		CC	E	coeff. 1		
EC2	Séminaire relation client				12				1		CC	E	coeff. 1		
UE14	Droit														
EC1	Droit du travail et contrats				15				1		CC	E	coeff. 1		
EC2	Droit de l'informatique				15				1		CC	E	coeff. 1		
UE15	Gestion de projet				15				1		CC	E	coeff. 1		
Professionnalisation															18
UE16	Projet tuteuré				100				5		CC	E/O	coeff. 5		
UE17	Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise								13		CC	E/O	coeff. 13		
Certification Voltaire															

Heures étudiant L3 RS 424

60

Total heures et projet L3 RS 524

Utilisation des notes de première et deuxième session

Session Unique

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en session unique : Règles 2 et 4

En cas d'absence justifiée à l'examen, un rattrapage est organisé

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée

Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 **ne sont pas** capitalisés

Toutes les UE obtenues par compensation **ne sont pas** capitalisées

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS

Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **selon le calendrier de l'apprentissage**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant peut choisir de présenter un rapport écrit et une soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" : **3**

Les 13 ECTS de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" est la moyenne pondérée des notes suivantes :

Le jury décide du barème appliqué sur les notes suivantes : le mémoire, la soutenance orale, la note d'entreprise

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20 (voir le tableau des MCC)

Le jury **n'autorise pas** le redoublement de la Licence Professionnelle

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Règles particulières non citées ci-dessus

La Certification Voltaire est proposée aux étudiants, le score obtenu sera inscrit dans le relevé d'acquis

Le score sera présenté sous forme d'un pourcentage permettant de mieux apprécier le niveau obtenu

Ce score n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne de l'étudiant

Formation initiale et Formation continue

La moyenne pondérée par les ECTS est calculée pour chaque semestre, toutes les UEs se compensent dans chaque semestre, le stage doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20

Les semestres se compensent

L'étudiant qui souhaite se présenter à une ou plusieurs épreuves de seconde session à l'obligation de s'inscrire auprès de son secrétariat pédagogique

La meilleure des 2 notes (1ère et 2ème session) est utilisée pour le calcul de la 2e session

Un affichage des règles et modalités des CC est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants au premier et au second semestre

Le jury se réserve la possibilité d'appliquer la règle de calcul qui convient pour obtenir la note finale du stage

Le redoublement est une décision de jury

Niveau : L1	Langue d'enseignement	répartition horaire par étudiant						1ère session			2ème session		
		CM	TD	TP	Autre	ECTS UE/EC	Seuil	Type de contrôle	Type d'épreuve	Règle de calcul	Type de contrôle	Type d'épreuve	Règle de calcul (Meilleure des notes des deux sessions)
Intitulé des cours Semestre 1													
UE1 Fondamentaux Scientifiques		48	69	18		15							
EC1 Mathématiques 1		18	36			6				Règles de calcul de L1 PCSTI			Règles de calcul de L1 PCSTI
EC2 Panorama sur la physique		18	27	9		6				Règles de calcul de L1 PCSTI			Règles de calcul de L1 PCSTI
EC3 Du minéral à la roche		12	6	9		3		CC	E	100%	ET	E	100%
UE3 Fondamentaux Connaissances du Patrimoine		45	20	0		10							
EC1 Maçonnerie			20			3		CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%
EC2 Histoire		12				2		CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%
EC3 Patrimoine Architectural et artistique		21				3		CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%
EC4 Les métiers du Patrimoine Bâti		12				2		CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%
UE4 Disciplines transverses		0	33	0		5							
EC1 Anglais			18			3				Règles de calcul de L1 PCSTI			Règles de calcul de L1 PCSTI
EC2 Expression écrite			15			2		CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%

TOTAL S1 PMVPB 233 93 122 18 30

Intitulé des cours Semestre 2		CM	TD	TP	Autre	ECTS UE/EC	Seuil	Type de contrôle	Type d'épreuve	Règle de calcul	Type de contrôle	Type d'épreuve	Règle de calcul (Meilleure des notes des deux sessions)
UE1 Fondamentaux Scientifiques		39	78	27		15							
EC1 Mathématiques 2		18	36			6				Règles de calcul de L1 PCSTI			Règles de calcul de L1 PCSTI
EC2 Physique 2		18	27	9		6				Règles de calcul de L1 PCSTI			Règles de calcul de L1 PCSTI
EC3 Initiation au Génie Civil		3	15			2				Règles de calcul de L1 PCSTI			Règles de calcul de L1 PCSTI
EC4 Architecture Génie Civil				18		1				Règles de calcul de L1 PCSTI			Règles de calcul de L1 PCSTI
UE3 Fondamentaux Connaissances du Patrimoine		42	38	0		8							
EC1 Histoire		12				2		CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%
EC2 Couverture			20			2		CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%
EC3 doctrine et théorie de restauration		15				2		CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%
EC4 Pathologies		15	18			2		CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%
UE4 Disciplines transverses		0	33	9		5							
EC1 Anglais			18			3				Règles de calcul de L1 PCSTI			Règles de calcul de L1 PCSTI
EC2 Préparation recherche alternance				9		0				Validation par l'assiduité			Pas de seconde session
EC Communication			15			2		CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%
UE5 Professionnalisation						2	10						
EC1 Stage			1 moins minimum			2		CT	E et O	100			Report

TOTAL S2 PMVPB 266 81 149 36 30 10
TOTAL ANNEE 499 174 271 54 60 40

MCCs - 2024-2025 - Définitives

Répartition horaire par étudiant	Modalités de Contrôle des Connaissances			
	Pondérations		1ère session	2ème session
CM TD TP Autre	ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve
			règle de calcul	

Intitulés des cours		Responsable de l'enseignement	CM	TD	TP	Autre	ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul			
UE1	Connaissances et Compétences générales						5							
	Mathématiques	S. Suchard		30			1		CC	E et/ou O		Pas de deuxième session		
	Physique /Chimie	M.V. Legrand		30			1		CC	E et/ou O				
	Anglais	J. Cox		30			1		CC	E et/ou O				
	Informatique/Bureautique	F. Charin		15			1		CC	E et/ou O				
	Communication	E. Lenoir		15			1		CC	E et/ou O				
UE2	Techniques de construction du Patrimoine						15							
	Conception assistée par ordinateur (CAO)	Y. Fritih		30			2		CC	E et/ou O				
	Technologie de la construction	J. Hautecoeur		25			3		CC	E et/ou O				
	Conduite travaux	Y. Michel		30			3		CC	E et/ou O				
	Métiers du patrimoine bâti	GMH		70			5		CC	E et/ou O				
	Structures/résistance matériaux	Y. Fritih		20			2		CC	E et/ou O				
UE3	L'étude du Patrimoine						5							
	Histoire de l'Art de de l'Architecture	A-S- Godot		15			1,5		CC	E et/ou O				
	Patrimoine historique	K. Escher		15			1,5		CC	E et/ou O				
	Acteurs du patrimoine/doctrine et théorie de restauration	C. Jammot-Pimpard		20			2		CC	E et/ou O				
UE4	Restauration et conservation du patrimoine						15							
	Pathologies	C. Cauvin-Hardy		25			3		CC	E et/ou O				
	Métiers et techniques de la restauration	GMH		60			9		CC	E et/ou O				
	Matériaux de construction	B. Menéndez		20			3		CC	E et/ou O				
Professionnalisation							20	10						
UE5	Projet Tuteuré													
	Projet tuteuré	C. Cauvin-Hardy		50			5		CC	E et/ou O				
UE6	Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise													
		B. Menéndez		0			15		CC	E et O				

Heures étudiant L2 PMVB : 500

500

60

(1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal

Projet L3 PMVPB : 50

(2) E : écrit - O : oral

Total L2 PMVPB 550

Modalités de Contrôle des Connaissances Licence Professionnelle
Mention Protection et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel
Parcours L2 : Préservation et Mise en Valeur du Patrimoine Bâti

Utilisation des notes de première et deuxième session

Session Unique (pas de session 2)

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en session unique : Règles 2 et 4

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle L2 est annualisée

Les UE ou semestres obtenus avec une note égale ou supérieure à 10/20 sont capitalisés

Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS

Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Certaines UE font l'objet d'une note seuil : **Voir les MCC**

Règles concernant la validation des UE Professionnalisation de l'année 2 de la Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **33 semaines**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'UE période en entreprise : **3**

Les ECTS de l'UE "Période en alternance professionnelle" sont répartis de la manière suivante :

Moyenne arithmétique des trois notes : mémoire, soutenance orale, entreprise

Mode de validation de l'année de L2 professionnelle

L'année 2 de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20

Le jury **n'autorise pas** le redoublement de l'année 2 de la Licence Professionnelle (à l'appréciation du jury)

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de l'année 2 de Licence professionnelle

Mention à l'année : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention repose sur la moyenne de l'année 2 de LP

Acronyme PMVPB Année L3 : formation annualisée			Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances					
							Pondérations		1ère session		2ème session	
Intitulés des cours		Responsable de l'enseignement	CM	TD	TP	Autre	ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	
UE1 Harmonisation			5									
Structures		E-H. Kadri	20				1,25		CC	E et/ou O		Pas de deuxième session
Acteurs de la construction - Contraintes législatives - Chantier de travaux		A-H. Kadri	20				1,25		CC	E et/ou O		
Matériaux de construction		A-S. Godot	20				1,25		CC	E et/ou O		
Histoire, Architecture, Archéologie		A-S. Godot	20				1,25		CC	E et/ou O		
UE2 Disciplines transverses			10									
Techniques d'expression		B. Menéndez	15				2		CC	E et/ou O		Pas de deuxième session
Communication et management		B. Menéndez	30				2		CC	E et/ou O		
Outils informatiques		M. Charrin	30				2		CC	E et/ou O		
Certification et qualité		M. Chebli	10				1		CC	E et/ou O		
Langues appliqués		J. Cox	30				2		CC	E et/ou O		
Recherche documentaire		B. Menéndez	10				1		CC	E et/ou O		
UE3 L'étude du Patrimoine			10									
Patrimoine historique, architectural et archéologique		A-S. Godot	30				3		CC	E et/ouO		Pas de deuxième session
Les acteurs du patrimoine – La législation et la réglementation		K. Escher	30				3		CC	E et/ouO		
Aspects techniques et économiques d'une opération		K. Escher	25				2		CC	E et/ouO		
Conception de projet de mise en valeur du patrimoine		K. Escher	20				2		CC	E et/ouO		
UE4 UE4 Les techniques de restauration			12									
Les Matériaux et la typologie du patrimoine bâti		B. Menéndez	30				2,5		CC	E et/ouO		Pas de deuxième session
Etude diagnostique préalable du patrimoine bâti		B. Menéndez	50 15				5		CC	E et/ouO		
Techniques de restauration		B. Menéndez	30				2,5		CC	E et/ouO		
Techniques du métré et du relevé		J. Hautecoeur	25				2		CC	E et/ouO		
Professionnalisation			23 10									Note seuil 10/20
UE5 Projet tuteuré		B. Menéndez	100				8		CC	E et O		Pas de deuxième session
UE6 Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise		B. Menéndez					15		CC	E et O		

Heures étudiant L3 PMVB : 460

225 235 0

60

(1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal

Total heures et projet L3 PMVPB : 560

(2) E : écrit - O : oral

Modalités de Contrôle des Connaissances Licence Professionnelle
Mention Protection et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel
Parcours L3 : Préservation et Mise en Valeur du Patrimoine Bâti

Utilisation des notes de première et deuxième session

Session Unique

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en session unique : Règles 1 et 4

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée

Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés

Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS

Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **33 semaines**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant peut choisir de présenter un rapport écrit et une soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'UE période en entreprise : **3**

Les ECTS de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" est la moyenne pondérée des notes suivantes :
 25 % pour la note de mémoire + 25 % pour la note de soutenance orale + 50 % pour la note d'entreprise

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 30 par semestres ou 60 pour l'année

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20

Le jury **autorise** le redoublement de la Licence Professionnelle **au maximum une fois**

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Numériques pour le Bâtiment (BECMN-Bât)				Répartition horaire		Modalités de Contrôle des Connaissances								
Année L3 : formation annualisée				par étudiant		Pondérations		1ère session			2ème session			
Intitulés des cours		Responsable de l'enseignement	CM	TD	TP	Autre	ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	type de contrôle	type d'épreuve	règle de calcul	type de contrôle	type d'épreuve	règle de calcul
UE1 Matériaux et technologie du bâtiment			4											
EC1	Comportement des matériaux		10				2		CC ⁽¹⁾	E et/ou O ⁽²⁾		ET ⁽¹⁾	E et/ou O	
EC2	Technologie du bâtiment		15	5			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
UE2 Méthodes physiques et mathématiques pour le Génie Civil			6											
EC1	Mathématiques		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC2	Thermique des enveloppes et confort thermique		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC3	Acoustique et protection acoustique		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
UE3 Conception et calcul de structure appliqués au bâtiment			12											
EC1	RDM		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC2	Action sur les structures		5	5			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC3	Béton armé		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC4	Béton pré contraint		10	5			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC5	Structures métalliques		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC6	Mécanique des sols		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
UE4 Maquette numérique et bureau d'études pour le bâtiment			12											
EC1	Dessin technique et lecture de plans		20				2		CC	E et/ou O		Report	Report	
EC2	Informatique & programmation		10				2		CC	E et/ou O		Report	Report	
EC3	DAO		50				3		CC	E et/ou O		Report	Report	
EC4	CAO		20				3		CC	E et/ou O		Report	Report	
EC5	Projets techniques dans le Bâtiment						2							
	Béton armé		15						CC	E et/ou O		Report	Report	
	Béton pré-contraint		10						CC	E et/ou O		Report	Report	
	Structures métalliques		15						CC	E et/ou O		Report	Report	
	Thermique / Acoustique		10						CC	E et/ou O		Report	Report	
UE5 Formation à l'environnement professionnel			6											
EC1	Organisation de chantier - Etudes de prix		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC2	Anglais		30				2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC3	Expression et communication		20				2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
Professionnalisation			10											
UE6	Projet tuteuré		145				10		CC	E et/ou O		Report	Report	
UE7	Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise						10		CC	E et/ou O		Report	Report	

Heures étudiant L3 BECMN-Bât 415

120 95 200 145 60

(1) CC : contrôle continu, ET : examen terminal

Total heures et projet L3 BECMN-Bât 560

(2) E : écrit - O : oral

Modalités de Contrôle des Connaissances Licence Professionnelle
Mention : Métiers du BTP : Bâtiments et Construction
Parcours Bureau d'Etudes et Conception de Maquettes Numériques pour le Bâtiment

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions : 2
Note seuil d'UE pour se présenter à la deuxième session : valeur du seuil <10
L'étudiant est libre de se présenter à la 2ème session
La meilleure des 2 notes (1ère et 2ème session) est utilisée pour le calcul de la 2e session

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année
Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20
Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année
Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20
Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en première session : Règles 1 et 3
Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en deuxième session : Règles 2 et 4
Une absence justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI) en TP est remplacée par une note de 0/20 en CCTP
En deuxième session, l'inscription aux examens est obligatoire

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée
Les seuils appliqués en session 1 sont appliqués en session 2
Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés
Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées
La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS
Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **32 semaines en alternance**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant **ne peut pas** choisir de présenter un rapport écrit et une soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de la période en entreprise : **2**

Les 10 ECTS de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" est la moyenne pondérée des notes suivantes :

Les 20 ECTS des UE professionnalisation sont répartites par le Jury

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 30 par semestres ou 60 pour l'année

Les semestres 1, 2 sont validés

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20

Le jury **autorise** le redoublement de la Licence Professionnelle **au maximum une fois**

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances					
		CM	TD	TP	Autre	Pondérations ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	type de contrôle	1ère session type d'épreuve	2ème session type d'épreuve	règle de calcul
UE1 Matériaux et technologies des routes et ouvrages d'art						4					
EC1 Comportement des matériaux			10			2		CC, ET	E et/ou O ⁽²⁾	ET ⁽¹⁾	E et/ou O
EC2 Technologie des routes et ouvrages d'art			15	5		2		CC	E et/ou O	ET	E et/ou O
UE2 Méthodes physiques et mathématiques pour le Génie Civil						6					
EC1 Mathématiques			10	10		2		CC	E et/ou O	ET	E et/ou O
EC2 Topographie - Relevé de points			10	10		2		CC	E et/ou O	ET	E et/ou O
EC3 Réseaux & Assainissements			10	10		2		CC	E et/ou O	ET	E et/ou O
UE3 Conception et calcul de structure appliqués aux ouvrages d'art						12					
EC1 RDM			10	10		2		CC	E et/ou O	ET	E et/ou O
EC2 Action sur les structures			5	5		2		CC	E et/ou O	ET	E et/ou O
EC3 Béton armé			10	10		2		CC	E et/ou O	ET	E et/ou O
EC4 Béton pré contraint			10	5		2		CC	E et/ou O	ET	E et/ou O
EC5 Structure métallique			10	10		2		CC	E et/ou O	ET	E et/ou O
EC6 Mécanique des sols			10	10		2		CC	E et/ou O	ET	E et/ou O
UE4 Maquette numérique et bureau d'études pour les travaux publics						12					
EC1 Dessin technique et lecture de plans				20		2		CC	E et/ou O	Report	Report
EC2 Informatique & programmation				10		2		CC	E et/ou O	Report	Report
EC3 DAO				50		3		CC	E et/ou O	Report	Report
EC4 CAO				20		3		CC	E et/ou O	Report	Report
EC5 Projets techniques dans les Travaux Publics						2					
Béton armé				15				CC	E et/ou O	Report	Report
Béton pré-contraint				10				CC	E et/ou O	Report	Report
Structures métalliques				15				CC	E et/ou O	Report	Report
VRD & Assainissement				10				CC	E et/ou O	Report	Report
UE5 Formation à l'environnement professionnel						6					
EC1 Organisation de chantier - Etudes de prix			10	10		2		CC	E et/ou O	ET	E et/ou O
EC2 Anglais				30		2		CC	E et/ou O	ET	E et/ou O
EC3 Expression et communication				20		2		CC	E et/ou O	ET	E et/ou O
Professionnalisation						10					
UE6 Projet tuteuré				145		10		CC	E et/ou O	Report	Report
UE7 Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise						10		CC	E et/ou O	Report	Report

Heures étudiant L3 BECMN-TP 415

120 95 200 145 60

(1) CC : contrôle continu - ET : examen terminal

Total heures et projet L3 BECMN-TPt 560

(2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions : 2
Note seuil d'UE pour se présenter à la deuxième session : valeur du seuil <10
L'étudiant est libre de se présenter à la 2ème session
La meilleure des 2 notes (1ère et 2ème session) est utilisée pour le calcul de la 2e session

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année
Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20
Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année
Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20
Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en première session : Règles 1 et 3
Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en deuxième session : Règles 2 et 4
Une absence justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI) en TP est remplacée par une note de 0/20 en CCTP
En deuxième session, l'inscription aux examens est obligatoire

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée
Les seuils appliqués en session 1 sont appliqués en session 2
Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés
Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées
La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS
Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **32 semaines en alternance**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant peut choisir de présenter un rapport écrit et une soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de la période en entreprise : **2**

Les 10 ECTS de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" est la moyenne pondérée des notes suivantes :

Les 20 ECTS des UE professionnalisation sont réparties par le Jury

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 30 par semestres ou 60 pour l'année

Les semestres 1, 2 sont validés

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20

Le jury **autorise** le redoublement de la Licence Professionnelle **au maximum une fois**

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Mention : Productions végétales

Sécrétariat pédagogique

parcours Ressources végétales, productions maraîchères et plantes à parfum aromatiques et médicinales

Formation annualisée : début des cours janvier, fin des cours novembre

Deux promotions : CY et Allier (donner le nom du partenaire)

CFA CY : Apprentissage et formation continue

Année L3P ProdVég

			Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances				
							Session unique				
Intitulés des cours	Responsable enseignant	Langue	CM	TD	TP	Autre	ECTS UE/EC	type de contrôle	type d'épreuve	règle de calcul	Compétences visées
UE1 <i>Introduction à l’Agriculture Durable et aux Politiques agricoles</i>			24 12				Comprendre les enjeux de l’agriculture durable dans un contexte écologique et socio-économique. Analyser et appliquer les politiques publiques en lien avec l’agriculture				
SAÉ1-1 Conception d’un projet d’agriculture			3	6			3	CCi	Ecrit et/ou Oral		Conception d’un projet d’agriculture écologique dans le contexte d’une politique agricole régionale ou nationale.
SAÉ1-2 Solutions pour la résilience climatique			3	6			3	CCi	Ecrit et/ou Oral		Capacité d'identification de solutions pour améliorer la résilience climatique d'une exploitation.
UE2 <i>Botanique et Physiologie Végétale appliquée aux itinéraires culturaux</i>			42 12				Identifier et connaître les principales familles botaniques d’intérêt en maraichage et PPAM pour mettre en œuvre et gérer les itinéraires culturaux - comprendre les modalités de croissance et développement des végétaux pour adapter ses itinéraires culturaux.				
SAÉ2-1 Apprentissage par l'approche Terrain : Conception d'un herbier				9			3	CCi	Ecrit et/ou Oral		Concevoir un herbier enrichi avec fiches descriptives
SAÉ2-2 Conception d’un itinéraire technique			6				3	CCi	Ecrit et/ou Oral		Savoir mettre en place un itinéraire technique complet pour une culture maraîchère
SAÉ2-3 Mise en place d'un plan de culture			6				3	CCi	Ecrit et/ou Oral		Rédiger un plan de culture en production PPAM , prenant en compte le sol, le climat, et les conditions de culture
UE3 <i>Protection des Cultures et Gestion des Maladies et Ravageurs</i>			36 9 12				Identifier les principaux ravageurs et maladies des cultures et Déployer des stratégies de lutte intégrée adaptées et écologiques.				
SAÉ3 Identification des risques phytosanitaires			6	9			6	CCi	Ecrit et/ou Oral		Savoir identifier et remédier aux risques phytosanitaires sur un territoire en élaborant un plan de lutte intégrée contre un problème phytosanitaire
UE4 <i>Gestion Économique & Stratégique pour une agriculture durable</i>			24				Concevoir une stratégie marketing et établir son modèle économique pour évaluer rentabilité & durabilité d'une entreprise agricole				
SAÉ4 Elaboration d'un business plan & campagne de marketing			6	9			5	CCi	Ecrit et/ou Oral		Maitriser les bases d’une campagne de marketing digital et Élaboration d’un business plan pour une entreprise fictive
UE5 <i>Techniques de Transformation et de Valorisation des Produits</i>			18 12				Maîtriser les bases de la transformation des végétaux pour développer des produits innovants				
SAÉ5 Simulation de lancement d’un produit innovant			6	9			5	CCi	Ecrit et/ou Oral		Conduire le lancement d’un produit innovant - Étude d’un protocole de transformation et Analyse du processus de certification.

UE6	Techniques de Production Agroécologique			24	24				Maitriser et anticiper les besoins des plantes pour déployer des pratiques agroécologiques durable.	
SAÉ6-1	Plantes bio-indicatrices & associations bénéfiques			6	3	10	3	CCi	Ecrit et/ou Oral	Cartographie et identification des plantes bioindicatrices d'un territoire & mise en place d'un protocole d' expérimentation sur l'association de cultures
SAÉ6-2	Agroécologie et agriculture résilliente			3	3		2	CCi	Ecrit et/ou Oral	Création d'un plan agroécologique pour une exploitation intégrant la valorisation et gestion des déchets.
UE7	Innovations Technologiques et Machinisme Agricole			18	18				Intégrer les innovations technologiques dans une exploitation agricole – Se réapproprier et adapter les techniques ancestrales à son entreprise	
SAÉ7	Approches technologiques et agriculture			9			3	CCi	Ecrit et/ou Oral	Conduire une étude comparative entre deux systèmes ou approches technologiques agricoles
UE8	Méthodologie de Recherche pour l'Innovation en Agriculture Durable			18	9				Acquérir les outils de la recherche scientifique en agriculture durable pour mettre en place un projet d'innovation en agroécologie	
SAÉ8-1	Présenter une problématique agricole			6			2	CCi	Ecrit et/ou Oral	Préparer et présenter un rapport de recherche sur une problématique agricole
SAÉ8-2	Conception et développement d'une innovation cultural			6			2	CCi	Ecrit et/ou Oral	Concevoir un projet innovant en agroécologie maraichère et opérer un business plan adapté
UE9	Découverte de l'environnement et connexion à son territoire			12	24				Mieux connaître et faire connaître son environnement naturel et agricole grâce à la diversification, à des activités de plein air. Savoir valoriser les éléments de son environnement de travail	
SAÉ9	Biodiversité environnementale & activité de plein air			6			2	CCi	Ecrit et/ou Oral	Proposer une carte thématique pour faire découvrir les richesses environnementales et la biodiversité locales en organisant des activités de plein air
UE 10	Professionnalisation : Apprentissage en alternance			9				Mettre en pratique les connaissances et compétences acquises. Développer des projets agricoles dans un cadre professionnel		
SAÉ10	Concevoir et rédiger un document de synthèse d'une activité agraire	Projet		40	15			CCi	Ecrit et/ou Oral	Rapport de stage : analyse critique des pratiques observées. Et Présentation d'un projet agricole personnel
Total Heures étudiants L3P ProdVég 533 216 96 171 50 60										

Modalités de Contrôle des Connaissances Licence Professionnelle

Mention Production végétale

Parcours L3 : Ressources végétales, productions maraichères et plantes à parfum aromatiques et médicinales

Annualisation ou semestrialisation

La formation est annualisée

La formation est constituée de 10 UE dont 8 sont proposés en FC

Organisation des sessions d'examens

Nombre de sessions : 1 session unique (voir M3C-RGP)

La Licence professionnelle ProdVég est obtenue par validation du socle "3C" (compétences, connaissances, comportements) des 15 SAE décrites dans les MCC auxquelles sont rattachées les ECTS.

Règles de seconde chance

En début de formation puis en rappel pour chaque début de cours ou des Saé les responsables de la formation et l'enseignant sont tenus d'informer les étudiants des modalités du contrôles des connaissances, des compétences et des comportements de ses cours ou de son cours. Tout étudiant a le droit à une seconde chance, l'enseignant doit donc expliquer aussi la règle de seconde chance. L'enseignant doit aussi expliquer ce qu'il advient lors d'une absence à un contrôle. Ces éléments doivent être affichés aux étudiants par le moyen qui semble le plus adapté (ENT, Mail)

Absence des étudiants aux évaluations

Si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau d'une UE ou d'une Saé, le relevé des acquis indiquera "absence injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'UE

Règles de compensation

Pour valider la SAÉ, il faut valider un nombre d'apprentissages critiques, de compétences, de comportements définis dans le syllabus.

Les Saé sont évaluées par des notes obtenues à chaque Cci, l'enseignant établit une moyenne à chaque Saé.

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des Saé constitutifs affectés de leurs ECTS

l'UE "Professionnalisation : apprentissage en alternance" doit être validée avec une note supérieure ou égale à 10/20

La note finale de la formation est obtenue par la moyenne générales des UE

Règles concernant la période en milieu professionnel

La durée minimale de la période en milieu professionnel est définie par le CFA CYU

La période en milieu professionnel fait l'objet d'un rapport écrit évalué dans le cadre de la SAE 10

La période en milieu professionnel fait l'objet d'une soutenance orale évaluée dans le cadre de la SAE 10

La période en milieu professionnel fait l'objet d'une évaluation du référent entreprise dans le cadre de la SAE 10

Mode de validation du diplôme et de sa mention (TB : très bien, B : bien, AB : assez bien, P : passable)

La mention au diplôme est calculée à partir de la moyenne de l'année de formation (L3P ProdVég)

Redoublement

Le redoublement est à l'appréciation du jury